

Les membres du personnel et les représentant-es de parents d'élèves du collège Politzer de La Courneuve

A Monsieur Antoine CHALEIX
Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale
8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

en copie à Monsieur Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

93 rue Carnot
93 000 Bobigny

Sous couvert de Principal du collège Politzer

Le jeudi 24 septembre 2020

Objet : groupes de langues de 28 élèves, effectifs surchargés, validation des dossiers de PAI et d'AVS, etc.

Monsieur le Directeur académique,

Nous vous avons communiqué dans notre courrier en date du 9 mars 2020 que les effectifs prévisionnels de notre établissement étaient largement sous-estimés et que cela poserait des problèmes d'accueil des élèves.

Les groupes de langues de 6^{ème} sont en sureffectif. Deux groupes d'anglais comptent 28 élèves pour seulement 24 places. Des élèves sont mis-es à part et ne reçoivent pas l'enseignement obligatoire. Sans compter que l'inclusion des élèves en dispositifs UPE2A et ULIS débutera en octobre. Nous demandons donc que 4h supplémentaires soient attribuées à notre DHG afin de pouvoir créer un nouveau groupe de langue en 6^o.

Par ailleurs, les effectifs globaux des classes ne dépassent pas encore le seuil de 24 élèves pour les collèges REP+ car les élèves d'ULIS et d'UPE2A ne sont pas encore inclus-es en classe, mais ces seuils seront franchis dès que l'inclusion sera effective pour :

- 1 classe en 6ème
- 3 classes en 5ème
- 2 classes en 4ème
- 4 classes en 3ème.

Il n'y a actuellement pas de médecin scolaire affecté à notre réseau alors que nous traversons une période de crise sanitaire.

Nous constatons également des problèmes dans la constitution des dossiers pour les demandes de postes d'AVS. Les élèves concerné-es ont urgemment besoin d'assistance et de voir les AVS nommé-es dans l'établissement.

Depuis cette rentrée, le temps libéré pour la concertation du jeudi matin est inscrit dans les emplois du temps. Nous rappelons que le temps dégagé par la pondération REP+ n'a pas vocation à être comptabilisé (cf le point II. 1.b. de la circulaire 2014-077). Nous réitérons donc notre demande de suppression de cette mention dans nos emplois du temps et dans Pronote.

Concernant la situation sanitaire, nous n'avons que très peu d'informations au sujet de la situation des élèves et des personnels touché-es par la COVID 19. Les cas contacts ne sont pas informé-es, ni les familles des élèves, et nous n'avons pas d'information relative à l'absence de certain-es élèves.

Les agents du département sont en sous-effectif et leur tâche déjà très lourde en ce temps de crise sanitaire est encore compliquée par le fait que toutes les absences ne sont pas remplacées. Il arrive que certains lieux ne soient pas nettoyés sur plus d'une journée, car un agent est appelé en renfort sur d'autres tâches.

Au niveau de la restauration scolaire, les bacs à pain et le bac à couverts font l'objet d'un usage collectif sans mesures particulières.

De plus, le compresseur de la pièce réfrigérée est cassé depuis 1er septembre, alors que la température de cette pièce doit être de 9° quand les entrées et les desserts sont préparés.

Les toilettes du personnel pour les hommes dans le bâtiment administratif sont hors service depuis novembre 2017. Cela pose des problèmes d'accès aux lavabos pour se laver les mains et donc respecter les gestes barrières. Des travaux sont donc urgents.

Ces conditions de rentrée sont inacceptables, l'établissement a un besoin urgent d'abondement de moyens et de remplacement des personnels absents. Nous attendons une réponse et une réaction rapide de votre part afin de corriger cette situation, sans quoi nous serons contraint-es de nous mobiliser, comme nous l'avons fait l'an dernier et les années précédentes, dans l'intérêt des élèves. Nous souhaitons nous entretenir en audience avec vous afin de trouver des solutions à tous ces problèmes au plus vite.

Veillez croire, Monsieur le Directeur académique, à notre attachement au service public d'éducation.

Les membres du personnel des collèges de La Courneuve

Les membres du personnel et les représentant-es de parents d'élèves du collège Politzer de La Courneuve

A Monsieur Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

93 rue Carnot

93 000 Bobigny

en copie à Monsieur Antoine CHALEIX
Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale
8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

Sous couvert de

Principal du collège Politzer

Le jeudi 24 septembre 2020

Objet : groupes de langues de 28 élèves, effectifs surchargés, validation des dossiers de PAI et d'AVS, etc.

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Nous vous avons communiqué à la DSDEN dans notre courrier en date du 9 mars 2020 que les effectifs prévisionnels de notre établissement étaient largement sous-estimés et que cela poserait des problèmes d'accueil des élèves.

Les groupes de langues de 6^{ème} sont en sureffectif. Deux groupes d'anglais comptent 28 élèves pour seulement 24 places. Des élèves sont mis-es à part et ne reçoivent pas l'enseignement obligatoire. Sans compter que l'inclusion des élèves en dispositifs UPE2A et ULIS débutera en octobre. Nous demandons donc que 4h supplémentaires soient attribuées à notre DHG afin de pouvoir créer un nouveau groupe de langue en 6^o.

Par ailleurs, les effectifs globaux des classes ne dépassent pas encore le seuil de 24 élèves pour les collèges REP+ car les élèves d'ULIS et d'UPE2A ne sont pas encore inclus-es en classe, mais ces seuils seront franchis dès que l'inclusion sera effective pour :

- 1 classe en 6ème
- 3 classes en 5ème
- 2 classes en 4ème
- 4 classes en 3ème.

Il n'y a actuellement pas de médecin scolaire affecté à notre réseau alors que nous traversons une période de crise sanitaire.

Nous constatons également des problèmes dans la constitution des dossiers pour les demandes de postes d'AVS. Les élèves concerné-es ont urgemment besoin d'assistance et de voir les AVS nommé-es dans l'établissement.

Depuis cette rentrée, le temps libéré pour la concertation du jeudi matin est inscrit dans les emplois du temps. Nous rappelons que le temps dégagé par la pondération REP+ n'a pas vocation à être comptabilisé (cf le point II. 1.b. de la circulaire 2014-077). Nous réitérons donc notre demande de suppression de cette mention dans nos emplois du temps et dans Pronote.

Concernant la situation sanitaire, nous n'avons que très peu d'informations au sujet de la situation des élèves et des personnels touché-es par la COVID 19. Les cas contacts ne sont pas informé-es, ni les familles des élèves, et nous n'avons pas d'information relative à l'absence de certain-es élèves.

Les agents du département sont en sous-effectif et leur tâche déjà très lourde en ce temps de crise sanitaire est encore compliquée par le fait que toutes les absences ne sont pas remplacées. Il arrive que certains lieux ne soient pas nettoyés sur plus d'une journée, car un agent est appelé en renfort sur d'autres tâches.

Au niveau de la restauration scolaire, les bacs à pain et le bac à couverts font l'objet d'un usage collectif sans mesures particulières.

De plus, le compresseur de la pièce réfrigérée est cassé depuis 1er septembre, alors que la température de cette pièce doit être de 9° quand les entrées et les desserts sont préparés.

Les toilettes du personnel pour les hommes dans le bâtiment administratif sont hors service depuis novembre 2017. Cela pose des problèmes d'accès aux lavabos pour se laver les mains et donc respecter les gestes barrières. Des travaux sont donc urgents.

Ces conditions de rentrée sont inacceptables, l'établissement a un besoin urgent d'abondement de moyens et de remplacement des personnels absents. Nous attendons une réponse et une réaction rapide de votre part afin de corriger cette situation, sans quoi nous serons contraint-es de nous mobiliser, comme nous l'avons fait l'an dernier et les années précédentes, dans l'intérêt des élèves. Nous souhaitons nous entretenir en audience avec vous afin de trouver des solutions à tous ces problèmes au plus vite.

Veillez croire, Monsieur le Président du Conseil départemental, à notre attachement au service public d'éducation.

Les membres du personnel des collèges de La Courneuve